

*Questions orales*

Le ministre ne donne-t-il pas à entendre clairement qu'il n'est pas disposé à écouter qui que ce soit sauf ses amis de la rue Bay et de la rue St-Jacques?

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances):** Monsieur le Président, le comité a fait un certain nombre de recommandations. Je n'ai fait aucun commentaire précis, favorable ou défavorable, sur aucune de ces recommandations. Je n'ai pas l'intention de faire une déclaration ou un commentaire précis dans un sens ou dans l'autre.

Le député semble avoir tiré des conclusions. Je lui signale qu'il a peut-être tiré des conclusions fausses à partir des propos que j'ai tenus. Je ferai toutefois une déclaration tout à fait claire au cours du mois de décembre lorsque la motion des voies et moyens sera déposée.

\* \* \*

**L'ADMINISTRATION****LES CONTRATS GOUVERNEMENTAUX—LES ALLÉGATIONS DE POTS-DE-VIN**

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Elle concerne les allégations de pots-de-vin dans la circonscription de Trois-Rivières. Hier, j'ai demandé au premier ministre quand son cabinet avait reçu l'enregistrement de la conversation entre MM. Chastenay et Levasseur, mais le gouvernement n'a pas voulu répondre.

Les collaborateurs du premier ministre ont-ils communiqué par téléphone ou autrement avec M. Chastenay après avoir reçu la bande magnétique et, si on a bel et bien téléphoné, quel était le but de cette communication?

**L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada):** Monsieur le Président, le député n'ignore pas, ainsi que j'en ai informé la Chambre hier, que la Gendarmerie royale du Canada enquête actuellement dans cette affaire et que nous serions mal venus, pour l'instant, de commenter l'affaire.

**M. Boudria:** Je ne sais si j'ai bien entendu, mais je parlais d'un appel téléphonique. Le ministre ne prétend sûrement pas que les appels du premier ministre font l'objet d'une enquête criminelle. Je voudrais poser une question au vice-premier ministre.

[Français]

ON DEMANDE QUAND LE GOUVERNEMENT DÉPOSERA LE TEXTE DE LA NOUVELLE LIGNE DIRECTRICE CONCERNANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell):** Monsieur le Président, le vice-premier ministre qui est chargé du dossier de la moralité publique—et cela concerne toujours les allégations de ristourne de la circonscription de Trois-Rivières... Compte tenu des difficultés, voire même les scandales, qui entourent le gouvernement, quand le vice-premier ministre entend-il déposer à la Chambre le texte de la nouvelle ligne directrice concernant les conflits d'intérêts qui a été promise dans le dernier discours du Trône? Et, de plus, peut-il

nous dire quelle autre mesure il entend prendre pour épurer les mœurs du gouvernement conservateur?

[Traduction]

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor):** Monsieur le Président, s'il y a des changements, ils seront annoncés comme à l'ordinaire.

\* \* \*

**LE COMMERCE EXTÉRIEUR****LE DROIT À L'EXPORTATION DU BOIS D'OEUVRE**

**M. John Parry (Kenora—Rainy River):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Commerce extérieur qui doit savoir que les producteurs de bois canadiens font à nouveau l'objet de représailles de la part de leurs concurrents américains. Après un revirement total de la situation qui l'avait incitée à imposer un droit à l'exportation de 15 p. 100, les producteurs américains accaparent actuellement des marchés canadiens parce qu'ils ont réussi à restreindre leur coût unitaire en augmentant la production.

Puisqu'il s'agit en fait de dumping, ce qui est manifestement contraire à l'esprit de l'accord de libre-échange, que compte faire la ministre pour s'assurer que ce droit ne fera pas perdre des marchés canadiens aux producteurs de bois du Canada?

● (1500)

**L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, cette question est d'autant plus opportune que le parti du député a déclaré que l'imposition d'un droit à l'exportation, en vue de garder les fonds au Canada au lieu d'en faire profiter Washington, sonnerait le glas de l'industrie canadienne du bois.

Je signale au député que la production nationale de bois a atteint de nouveaux records en 1987 et que bon nombre d'entreprises ont réalisé des bénéfices sans précédent. En Colombie-Britannique, l'industrie des produits forestiers va réaliser cette année des bénéfices record. Les allégations du député au sujet de la perte éventuelle de marchés au Canada ne sont donc pas justifiées par ces données.

**LES IMPORTATIONS DE BOIS D'OEUVRE AMÉRICAIN**

**M. John Parry (Kenora—Rainy River):** Monsieur le Président, en posant une question supplémentaire à la ministre qui semble chercher délibérément à confondre prix et volume...

**Des voix:** Règlement!

**M. Parry:** ... je voudrais signaler que, aux dires des porte-parole de l'industrie, les producteurs canadiens perdent ces marchés car leurs homologues américains sont désormais en mesure de vendre au Canada à 20 \$ de moins les 1 000 pieds linéaires. Puisque nous avons renoncé à conserver notre part du marché américain, que compte faire le gouvernement pour préserver au moins notre part du marché canadien?